

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Ségura-Traoré
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 06-01 du 30 septembre 2022

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES FILIÈRES DU TRANSPORT LOGISTIQUE, DU « PRENDRE SOIN » ET EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES – CONVENTIONS, AVENANTS ET SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération de la commission permanente n°I du 18 avril 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes :

- 4 800 euros à l'Affral
- 5 670 euros au Centre Régional de Formation Professionnelle Île-de-France de la Croix-Rouge
- 60 988 euros à Paris Sud Formation
- 29 787 euros à Astrolabe Formation PFD
- 50 857 euros à Astrolabe Formation PFD



- 35 000 euros au Centre de Formation Boutique Club Emploi
- 20 000 euros au Centre de Formation Boutique Club Emploi

- APPROUVE les conventions et avenants à conclure avec l'Aftral, le Centre Régional de Formation Professionnelle Île-de-France de la Croix-Rouge, Paris Sud Formation, Astrolabe Formation PFD, l'Opco Mobilités et le Centre de Formation Boutique Club Emploi dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.